



Info Flash Octobre 2025

MGEN Technologies



Récession à tous les étages

Voilà... Quelques mois se sont passés depuis le gain de l'appel d'offres du MEJSESR. Nous pouvons nous féliciter de ce résultat et du maintien de l'essence même de l'activité de la MGEN. Aujourd'hui l'actualité est au déploiement (période liée aux affiliations des nouveaux adhérents) et... A la rentabilité.



En effet si la MGEN a gagné cet appel d'offres, la mise en concurrence a apporté son lot de contraintes financières. Là où auparavant la MGEN offrait des prestations avec des frais de gestion entre 16 et 21%, désormais c'est 9% qui devra être la règle.

Là où la MGEN reversait 80% des cotisations au bénéfice de ses adhérents, ça sera désormais 90 à 91%.

Même si une hausse du portefeuille doit mathématiquement couvrir cette perte du chiffre d'affaires (environ 900 000 adhérents en plus), le message est clair : Il va falloir se serrer la ceinture à tous les étages !

Et pour ne pas se tromper, le nouveau Directeur Général de la MGEN a adressé à tous les salariés une note de cadrage liée au Business Plan 2030, synthétisant tous les axes d'économie à réaliser. Même si cette note est tout à fait compréhensible et participe à une certaine transparence de la part de la Direction, la couleur est quand même donnée !

Ainsi les budgets de fonctionnement de la DSI sont revus fortement à la baisse (budget des projets « techniques » divisé par 3). Et nous revoilà revenus en arrière comme à l'époque de « back to 160 », avec parfois ses incohérences, comme le fait de passer en MCO des projets essentiels, tout en se plaignant que les collaborateurs ne fassent pas assez de projets...

Et l'avenir de nos salaires, me direz-vous !? Les négociations autour de la NAO vont bientôt débuter. A ce jour la Direction a toujours répondu par des primes favorisant souvent les hauts salaires et qui, même si elles améliorent notre « ordinaire », n'en sont pas moins non pérennes ou sujettes à objectifs, la dernière « trouvaille »...

Les premiers mots de notre Directeur Général en CSE Central ont été pour rappeler que la masse salariale est le premier poste de dépenses d'une entreprise ; encore et toujours la même idée que le salarié est une charge et non un outil de production.

Bref... Cela n'augure rien de bon et ce même si la MGEN se porte bien financièrement. Avant la PSC, nous avions le discours « je ne fais pas de chèque en blanc », et désormais il est probable que nous pouvons nous attendre au discours « frais de gestion à 9% »...

En parallèle la MGEN fait des investissements et continue à alimenter ses fonds propres : Un peu plus de 8% d'augmentation en 2024, pour un total de 3,2 milliards d'euros, alors que la solvabilité a déjà atteint 250% (moyenne du marché). Si seulement 1% de ces 8%, soit 90 millions d'euros environ, était dévolu aux salaires !





Info Flash Octobre 2025

MGEN Technologies



PPV, le retour...

Le 1^{er} octobre dernier, l'UNSA a signé un accord prévoyant un versement de deux primes « PPV » de 1000 euros, destinées à récompenser les efforts des collaborateurs autour du déploiement de la PSC. Ces deux primes pourront être placées sur le PEE ou le PERCOL. Le versement de la première prime aura lieu ce trimestre et le second au cours du second trimestre 2026.

Même si ces primes ne répondent pas à nos attentes (augmentations générales des salaires), l'UNSA a décidé de signer cet accord dans un contexte économique difficile pour les salariés de l'UES.

Projet Agora

Toujours dans une logique de course aux économies budgétaires, le groupe VYV s'est lancé dans la chasse aux mètres carrés au même titre que la MGEN au sein du L2 depuis quelques années. Ce sont désormais les sièges parisiens qui en sont la cible. Ainsi le groupe VYV va regrouper les sièges de VYV, de la MNT et de la MGEN, incluant MGEN Technologies, sur le site parisien de Chrysalide; faisant passer le taux de « Flex Office » de 80 à 50%.



Ce projet soulève de nombreuses interrogations et inquiétudes.

D'abord le taux lui-même. Pour y répondre, la Direction MGEN prévoit le retour des réservations de poste de travail, et par conséquent des jours de télétravail, jusqu'à 1 mois à l'avance ! Elle prévoit également de faire porter par les responsables d'équipe la gestion des prises de jours de télétravail pour permettre une répartition homogène des salariés sur le site tout au long de la semaine, tout en voulant imposer un jour de présence sur site dédié au travail en équipes. Elle fait fi de la problématique des collaborateurs des autres sites MTECH qui seraient amenés à se déplacer sur Chrysalide et pourraient ainsi augmenter artificiellement le niveau de Flex Office.

Le second point préoccupant est Chrysalide lui-même. Cet immeuble pose déjà des problèmes de fonctionnement : Mauvaise isolation thermique (parfois trop chaud en été et trop froid en hiver), ascenseurs capricieux qui génèrent parfois des temps de déplacement excessifs, restaurant d'entreprise devant être revu (en cours), bruit lié à l'Open-space, salles de réunion limitées, etc...

Le doublement des effectifs en 2026 ne rassure pas.





Info Flash Octobre 2025

MGEN Technologies



Pour MGEN Technologies, les contraintes de fonctionnement générées par ce projet, vont induire une disparité de traitement entre les salariés des 3 sites qui n'est pas souhaitable.

Au final, les conditions de travail des salariés continuent à se dégrader.

Après les charges de travail qui s'accroissent sans cesse, à mettre en parallèle de la courbe de réduction des effectifs, après les réorganisations et la nouvelle méthode de travail (TOM) qui peine à se mettre en place, après les dernières années de politique salariale qui ont abouti à une baisse du pouvoir d'achat tout juste compensé par des primes (mais pas pour tous), c'est désormais l'environnement de travail parisien qui est touché et qui va très certainement engendré une détérioration de la qualité de vie professionnelle.

Accord Télétravail

Ce trimestre un nouvel accord concernant le télétravail sera finalisé.

Dans cette morosité ambiante, la Direction a décidé de ne pas toucher à l'accord en vigueur et de le reconduire pour un an, tout en acceptant quelques modifications en accord avec les revendications des syndicats.

L'UNSA quant à elle revendiquait pêle-mêle les améliorations suivantes :

Mieux définir la notion de « tiers lieu », ne conserver que 2 quotas de jours de télétravail pour l'UES (50 et 110 jours), proratiser le télétravail en fonction du nombre de jours travaillés (et non pas du temps de travail) pour les salariés à temps partiel, mieux encadrer les règles de refus du télétravail, augmenter l'indemnité horaire, pouvoir gérer le télétravail en demi-journées, consolider le droit à la déconnexion, calibrer « un kit télétravail » mieux adapté, redéfinir les modalités des TLO, TLM, TLE (en évitant les effets de « vase communicant »), mieux adapter le télétravail aux proches aidants, et améliorer les conditions d'accès aux dispositions « sénior » pour les salariés de plus de 57 ans.

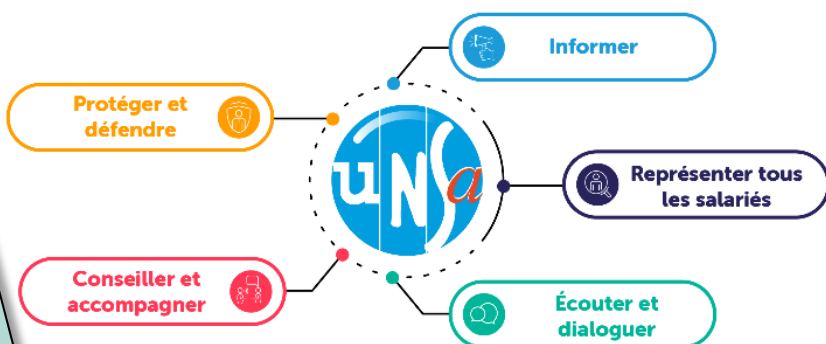
Un grand nombre de demandes ont été entendues et devraient figurer dans le futur accord.

Un coin de ciel bleu dans cette grisaille ambiante...

NAO

En préambule des négociations qui doivent s'ouvrir le 4 novembre par le traditionnel bilan de l'année passée, l'UNSA s'adressera à la Direction MGEN et son Président, afin de leur transmettre les attentes en matière de revalorisations salariales pour les NAO 2026, mais surtout les sensibiliser sur le besoin de rompre avec une certaine tradition essentiellement basée sur la « rémunération au mérite » et des primes en tous genres.





Difficultés au travail. Rappel des dispositifs existants :

- **SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE** : N° vert : 0 800 159 136, 24h/24h
- **ALERTE** : Dispositif Intervenants QVT : dispositifqvt@mgen.fr
- **Assistance Sociale** : 0 800 94 12 21/ **RESPONSAGE**

Négociations complémentaires à venir :

- **Mutuelle d'entreprise**: Nous revendiquons un nouveau contrat
- **TLT**: Signature de l'accord prévu en novembre 2025
- **NAO** : Début des négociations en novembre 2025

Accords signés ces derniers mois:

Prime PPV - octobre 2025



Vos contacts

Thierry PHILIPPE
Délégué Syndical Local Paris
01 45 15 73 21 tphilippe@mgen.fr



Marc BOLATTO
Délégué Syndical Local Tours
02 47 85 32 95
mbolato@mgen.fr

Dave CAVE
Délégué Syndical Local Nancy
03 83 59 31 75
dcave@mgen.fr



Bulletin d'adhésion 2025

Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66%.

Nouveauté : Adhésion en ligne avec paiement CB accessible sur notre site internet.



Je soussigné(e) (NOM ^{Prénom}) _____

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du _____ Centre de travail _____

Date et lieu de naissance ____ / ____ / ____ à _____

Adresse personnelle _____

_____ Tel. _____

Mail _____ @ _____

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN _____

Ancienneté _____

Fait à _____ Le ____ / ____ / 20__

Paiement par chèque ou par virement bancaire
RIB accessible depuis notre site: www.unsa-mgen.fr

Signature

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez nos trésoriers

À retourner à (en 'lettre suivie' de préférence)

UNSA-MGEN

3 square Max Hymans 75015 PARIS

Cotisation 2025

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%
jusqu'à 1600€	48 €	17 €
de 1601 à 1800€	55 €	19 €
de 1801 à 2000€	64 €	22 €
de 2001€ à 2400€	73 €	25 €
de 2401 à 2800€	88 €	30 €
Plus de 2800€	99 €	34 €

Contact Trésorerie:

Eric DAVID :
edavidsi@mgen.fr

**Nous
sommes là
pour vous
aider !**